

# LA GROSSE VRILLETTE



# LA GROSSE VRILLETTE

## 1) Description de l'insecte

La grosse vrillette est désignée scientifiquement comme appartenant au groupe des Coléoptères.

L'insecte parfait est de couleur brun foncé et couvert de touffes de poils jaunes blanchâtres qui lui donnent un aspect bigarré.

Sa forme est trapue et sa longueur proche de 5 à 7 mm, le male est en générale plus petit que la femelle.

La grosse vrillette peut être distinguée de presque tous les autres Anobiides par l'absence de stries sur les élytres.

Les œufs de couleur blanc ivoire ont une forme qui rappelle un peu celle du citron, une surface extrêmement lisse et mesure 0,6 à 0,7 mn.

La larve est de couleur crème et recouverte de soies jaunes dressées. Elle est de consistance charnue et peut atteindre 11 mn de longueur. Elle possède une paire de mandibules qui lui servent à forer sa galerie dans le bois et trois paires de pattes.

## 2) Biologie

Le sortie du bois de l'insecte est observée vers le mois d'avril mai.

Durant cette période, un bruit sec, régulier et périodique généré par une succession d'une dizaine de coups de front de l'insecte contre les parois des galeries peut être entendu.

Ce véritable dialogue sexuel, instauré entre les mâles et les femelles, leur permet de se localiser pour ensuite s'accoupler.

L'accouplement qui dure, à 18/20°C, une demi heure à une heure un quart, a lieu généralement à l'extérieur des galeries.

La femelle recherche pour pondre, soit à l'extérieur du bois, soit dans les anciennes galeries, les surfaces rugueuses, les fentes ou les fissures occasionnées par la présence des champignons lignivores.

Bien que pouvant atteindre 200 œufs, leur nombre est en moyenne de 50 à 60, déposés soit isolément, soit par groupes de deux ou trois.

Il est indispensable pour l'installation de la jeune larve que le bois sur lequel elle se trouve soit préalablement attaqué par un champignon. En effet, le champignon d'une part altère la consistance du bois qui devient ainsi plus facile à creuser et d'autre part, il l'enrichit en azote, élément indispensable à la croissance larvaire. Arrivée à un certain stade, cette présence de champignon, bien que très favorable, semble devenir moins capitale.

Les champignons, qui infestent les bois ensuite attaqués par l'insecte, sont de deux types :

Les champignons responsables des pourritures cubiques qui sont caractérisées par une fissuration suivant les trois plans privilégiés du bois entraînant la formation de parallélépipèdes et une couleur du bois plus brune que la normale.

Les champignons responsables des pourritures fibreuses qui sont caractérisées par une teinte claire du bois et un ramollissement de celui-ci qui se détache en fibrilles.

La durée du cycle biologique est comprise entre trois et dix ans. La longueur de ce cycle peut être raccourcie ou rallongé suivant :

# LA GROSSE VRILLETTE

## 2) Biologie (suite)

### a ) Les conditions d'humidité

Une humidité minimale du bois de 22 % est indispensable au développement du champignon, ce qui nécessite, à des températures variant entre 15 et 25 °C, une humidité ambiante d'au moins 90 %. Si cette humidité est favorable au champignon, elle l'est également pour la grosse vrillette et leur extension marche souvent de pair.

Il est à signaler que la grosse vrillette, si les conditions ambiantes redeviennent favorables (humidité relative des locaux supérieure à 60 %), peut se développer dans un bois infesté par les champignons de nombreuses années auparavant même si celui-ci est revenu entre-temps à un état de siccité considéré comme normal.

### b ) La température

Les températures optimales de développement sont comprises entre 22 et 25 °C.

### c ) La valeur nutritive des bois

C'est à dire la teneur en sucre et en azote, cette dernière étant liée au degré d'attaque et à la nature du champignon.

La rapidité de développement sera donc d'autant plus grande que le développement fongique est important.

## 3) Nature des bois attaqués

L'insecte peut se développer dans les feuillus mais également dans les résineux. Il semble épargner à l'heure actuelle les essences tropicales.

Dans les essences à bois parfait duramisé souvent seul l'aubier qui est très facilement dégradable est détruit. Toutefois, lorsque la source d'humidification persiste pendant des durées prolongées, le duramen d'essences, même de bonne durabilité naturelle reconnue, comme le chêne et le châtaignier, arrive à être altéré. Comme les développements de champignons et d'insectes sont liés à une forte humidité, les attaques se rencontrent dans les bois mal ventilés et soumis de façon plus ou moins latente ou accidentellement à une humidification anormale. C'est la fait, par exemple, des solivages qui, enfermés entre le plafond de l'étage inférieur et le parquet supérieur, peuvent mettre, lorsqu'ils sont humidifiés et recouverts en suppléments de linoléum ou de moquette, parfois plusieurs mois à sécher. Le phénomène est encore plus marqué au niveau des encastrement qui représentent des points d'autant plus sensibles.

## 4) Aspect des dégâts

Dans la majorité des cas, les altérations dues à la grosse vrillette prédominent en apparence sur celles dues au champignons. Très souvent, elles permettent de localiser et de délimiter l'attaque de ces derniers.

La présence de l'insecte n'est repérable qu'après la sortie de la première génération . l'adulte, pour regagner l'extérieur, occasionne des trous de sortie ronds dont le diamètre est de l'ordre de 2 à 4 mn. Les galeries de même diamètre sont parallèles au fil du bois et respectent généralement le bois d'été. Elles sont remplies de déjections granuleuses en forme de lentille dont le diamètre est proche de 1 mn.

# LA GROSSE VRILLETTE



## 5) Importance économique

Si les cas d'attaques mis en évidence au cours de ces dix dernières années sont de plus en plus nombreux, ce n'est vraisemblablement pas dû à une augmentation de la densité de population de cette espèce d'insecte, mais cela peut être attribué, d'une part, à un plus grand souci chez les particuliers de la qualité de leur cadre de vie et, d'autre part, aux nombreuses opérations de réhabilitation pratiquées de nos jours. Comme cela a été expliqué précédemment, les dégâts occasionnés sont rencontrés dans les bois mal ventilés, humidifiés à un moment ou à un autre.

C'est le cas par exemple :

- De pans de bois revêtus au siècle dernier d'un crépi ou couche de plâtre devenus perméables avec le temps.
- Des solivages généralement situés à l'aplomb de sanitaires, cuisines... Beaucoup d'immeubles, ne possédant pas l'eau courante à leur construction, des cuisines, salles de bain ont donc été installées par la suite avec pose de carrelage sur remplissage en maçonnerie ou même plâtre. La vétusté de l'immeuble aidant, les carreaux sont devenus plus ou moins jointifs laissant l'eau s'infiltrer, humidifiant petit à petit les éléments de bois porteurs lors de lessivage, lorsqu'il ne s'agit pas de débordement accidentel dû à un robinet (laissé involontairement ouvert).

Ce sont dans ces exemples, des cas concrets auxquels les rénovateurs de construction sont souvent confrontés, mais cet insecte peut se rencontrer dans de nombreuses autres circonstances.

## 6) Moyens de lutte

Il n'est fait mention ici que de mesures curatives applicables à des charpentes ou planchers.

La première mesure à prendre est la suppression de la cause d'humidité pour éviter le développement du champignon.

Il est nécessaire ensuite de déposer les pièces trop endommagées pour les remplacer par de nouveaux bois traités préventivement avec un produit fongicide et insecticide.

# LA GROSSE VRILLETTE

## 6) Moyens de lutte (suite)

Le traitement in situ se conduit en cinq temps :

- Un sondage : pour déterminer la résistance mécanique des pièces et décider des éventuels remplacements ;
- Un bûchage : pour éliminer les parties vermoulues et faciliter la pénétration des produits de préservation ;
- Un brossage (dépoussiérage) ;
- Une pulvérisation de toutes les faces accessibles des pièces de bois, accompagnée éventuellement :
- D'une série d'injections, sur les longueurs de pièces de bois où l'attaque est diffuse, donc très délicate à bûcher et tout particulièrement dans les encastrement.

La pulvérisation et les injections seront faites avec l'un des produits de préservation adéquat homologués CTB-P+. Ces produits sont rémanents dans le bois pendant de nombreuses années et prémunissent celui-ci contre une nouvelle infestation ultérieure.

Les opérations décrites ci-dessus sont à exécuter suivant des prescriptions techniques bien précises et il est préférable de les faire exécuter par des entreprises spécialisées.

**Pour tout renseignement complémentaires ou supplémentaire contacter notre Service Conseils au 01 56 84 03 95.**

---

PPG AC FRANCE